

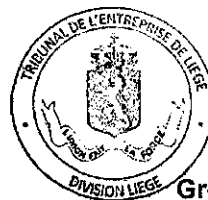
Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
be



21044437



Greffe

31 MARS 2021

N° d'entreprise : 0454 689 478

Nom

(en entier) : TRITONE

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Parc Industriel des Hauts-Sarts, Rue Haute Claire 3 à 4040 Herstal

Objet de l'acte : Démissions des administrateurs et de l'administrateur-délégué; Nomination de nouveaux administrateurs; Mandat pour publication et formalités.

D'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la SA TRITONE du 25 mars 2021, il ressort que les résolutions suivantes ont été prises :

1^{ère} Résolution

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale des actionnaires de la SA TRITONE acceptent la démission, avec effet immédiat, de leur poste d'administrateur de MM. Jean-Marc ANSIAUX, Marc de BROGNIEZ et Claude LEHAEN.

L'assemblée prend également acte que la démission de M. Jean-Marc ANSIAUX emporte également sa démission de son poste d'administrateur-délégué et de représentant permanent de la SA TRITONE pour le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué que cette société exerce au sein de la SA VANHULEN HIGH PRECISION SPRINGS.

L'assemblée décide de donner une décharge provisoire à ces administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

Décharge leur sera donnée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, tant pour la période de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, que pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et la date des présentes.

2^{ème} Résolution

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale des actionnaires de la SA TRITONE nomment pour une durée de six ans les personnes suivantes en qualité d'administrateur rémunéré de type A de la société :

•La SA GROUPE MECA (BCE 0715.708.560), représentée par M. Emmanuel SCHELLEKENS, son représentant permanent ;

Les administrateurs de type A ont des pouvoirs d'engagement de la société illimités.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale des actionnaires de la SA TRITONE nomment pour une durée de six ans les personnes suivantes en qualité d'administrateur rémunéré de type B de la société :

•La S. Com. STONES » (BCE 0737.496.443), représentée par M. Benoît PIERRE, son représentant permanent ;

•La SRL CGM FINANCE (BCE 0713.962.659), représentée par M. Michel VISEUR, son représentant permanent ;

Les administrateurs de type B ont un pouvoir d'engagement de la société limité à 300.000 euros.

3^{ème} Résolution

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale désignent comme mandataire spécial M. Jérôme STEVIGNY, avec faculté de subdéléguer, aux fins d'accomplir les formalités nécessaires auprès du Moniteur Belge et de la Banque Carrefour des Entreprises du chef des résolutions prises ci-dessus et celles prises ci-après par l'organe d'administration. Le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents nécessaires ou utiles à l'exécution du présent mandat.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'instant s'est réuni le nouveau conseil d'administration de la SA TRITONE qui, à l'unanimité, a élu M. Emmanuel SCHELLEKENS en qualité de représentant permanent de la SA TRITONE pour le mandat d'administrateur que cette société va exercer au sein de la SA VANHULEN HIGH PRECISION SPRINGS (0404.447.993).

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 11 h 30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Fait à Herstal,
SA GROUPE MECA
Représentée par M. Emmanuel SCHELLEKENS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).